

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- ❶ Vous scannez et envoyez par mail ce bulletin d'inscription à [resa@agoratic.com](mailto:resa@agoratic.com) ❷ Vous recevez une convocation confirmant votre inscription

### CLIENT

○ Mme ○ Melle ○ M : ..... Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
TVA intra : ..... Numéro de SIRET : .....

### FACTURATION

Adresse de facturation si différente : .....  
Adresse d'envoi des convocations si différente : .....  
.....

### EVENEMENT

Intitulé de la manifestation : Salon Drupagora

Nombre de participants : .....

Lieu de l'événement

© Paris

Nom, prénom, qualité et email des participants

Prix HT prestation pédagogique / personne :

Prix total HT : ..... €

**La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de vente agoratic**

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **COMMANDE**

Toute commande de place pour le salon Drupagora suppose que le client accepte le contenu du programme présent sur le site de la manifestation.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client avant exécution de la prestation.

### **REGLEMENT**

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

Banque: HSBC FRANCE

Code banque 30056

Code guichet 00949

Numéro compte 09490149269

Clé RIB 86

Domiciliation: HSBC FR Paris Business

Code IBAN: FR763005 6009 4909 4926 986

Code BIC/SWIFT: CCFRFRPP

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis,
- l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Agoratic se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### **CONVOICATIONS**

Agoratic ne peut être tenu e lors des manifestations est responsable de la non réception de soumise aux articles 40 et 41 de la convocation quels qu'en soient le la loi du 11 mars 1957. ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la manifestation.

### **ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION**

Toute annulation d'inscription donne lieu à la facturation de la totalité du coût.

En cas d'absence du participant, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### **ANNULATION D'UN EVENEMENT**

Agoratic se réserve la possibilité d'annuler tout événement en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement ou de problème technique et ce sans a u c u n dédommagement. Dans ce cas, les participants seront prévenus au moins une semaine avant le début de la manifestation et leur inscription automatiquement reportée à la suivante.

### **RESPONSABILITÉ**

Sauf faute lourde, la société Agoratic limite sa responsabilité au montant des prestations fournies.

### **ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES**

L'élection de domicile est faite par Agoratic à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

L'utilisation des documents remis lors des manifestations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

Aux termes de l'article 40 de la loi d u 11 mars 1957 " toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite".

L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal.

La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis.

Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite.

Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.